



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS – RENTREE 2023
AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN

DATE ET HORAIRES	NIVEAU	ETABLISSEMENT D'ORIGINE
Mardi 27 juin 2023 (8h-12h et 13h-16h)	Premières passant en TERMINALE	Roussin
Jeudi 29 juin 2023 (8h-12h et 13h-16h)	Secondes passant en PREMIERE Doublants de première (affectation Affelnet)	Roussin et autre lycée
Vendredi 30 juin 2023 (8h-12h et 13h-16h) Lundi 03 juillet 2023 (8h-12h) Lundi 03 juillet 2023 (13h-16h) Mardi 04 juillet 2023 (8h-12h et 13h-16h)	SECONDES Elèves venant du collège Leconte de Lisle Elèves venant du collège Alsace Corré Elèves venant du collège Jean Lafosse Elèves venant du collège Plateau Goyaves Et autres collèges - Doublants de seconde	TOUT COLLEGE ROUSSIN
Lundi 10 juillet 2023 (8h-12h et 13h-16h)	BTS SAM2 et MCO2, DCG2, DCG3	Roussin
Mardi 11 juillet 2023 (8h-12h et 13h-16h)	Première année de BTS et DCG (affectation Parcoursup)	TOUT ETABLISSEMENT
Jeudi 10 août 2023 (8h-12h et 13h-16h)	INTERNES Doublants de terminale	ROUSSIN JEAN JOLY TOUT ETABLISSEMENT
Vendredi 11 août 2023 (8h-12h et 13h-16h)	INTERNES	ROCHES MAIGRES SCHOELCHER STELLA

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ELEVE ET DU RESPONSABLE LEGAL OU DE L'ELEVE MAJEUR POUR
TOUTE INSCRIPTION ET DU CORRESPONDANT POUR UNE INSCRIPTION A L'INTERNAT**

L.G.T. Antoine Roussin 25 rue Leconte de Lisle CS 21013 97872 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél : 0262 91 93 33 Fax : 0262 26 19 14 e-mail : ce.9740787m@ac-reunion.fr site : lycée-antoine-roussin.ac-reunion.fr

**MODALITES D'INSCRIPTION A LA RENTREE 2023
EN BTS SAM, BTS MCO et DCG
AU LYCEE ANTOINE ROUSSIN**

Une fois l'affectation reçue et après avoir obtenu le bac et répondu oui définitivement à la formation au sein du lycée Antoine roussin, les responsables légaux ou les élèves majeurs doivent obligatoirement imprimer les documents demandés qui se trouvent sur le site du lycée : <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-antoine-roussin/>

Ils devront venir au lycée, avec leur enfant si mineur, selon le calendrier ci-joint munis de l'ensemble des pièces indiquées et renseignées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1/ INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA VIE SCOLAIRE :

Pour tous les étudiants :

- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos
- Une fiche de renseignements (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche d'autorisations parentales (document à imprimer et renseigner)
- Une fiche de renseignement médicale (document à imprimer et renseigner)
- Une photocopie du livret de famille où figurent les nom et prénoms de l'élève
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une copie du relevé de notes du baccalauréat
- Une photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Une adhésion de 10 euros à la MDLE, Maison Des Lycéens et des Etudiants, est demandée pour participer aux diverses activités durant l'année scolaire. Si paiement par chèque, libeller à l'ordre de « MDLE lycée Antoine Roussin »

Une photo numérique de l'élève sera faite le jour de la finalisation de l'inscription

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'internat d'excellence du lycée Antoine Roussin :

Un dossier de candidature « Internat d'excellence 2023 » devra être rempli par la famille et l'établissement d'origine de votre enfant. Il devra être déposé avec tous les éléments constitutifs du dossier au lycée Antoine Roussin au plus tard le 11 juillet 2023.

La finalisation de l'inscription à l'internat se fera le 10 août 2023 au lycée Antoine Roussin avec la présence obligatoire du responsable légal, de l'élève et d'un correspondant habitant Saint-Louis ou les alentours.

2/ INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE PAR L'INTENDANCE :

Pour tous les étudiants :

- Un chèque de 50 euros libellé à l'ordre de « agent comptable du lycée Antoine Roussin » pour les frais de reprographie (consommables, abonnements, documentation, ...).

Pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la demi-pension :

- Une demande d'admission à la demi-pension (document à imprimer et renseigner)
- Une note d'information sur le coût de la demi-pension (document à imprimer et signer)
- Une photographie d'identité avec les nom, prénoms et date de naissance inscrits au dos

.....

**AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SANS LA PRESENCE OBLIGATOIRE
DU RESPONSABLE LEGAL ET DE L'ELEVE OU DE L'ELEVE MAJEUR
LE JOUR DE L'INSCRIPTION,
ET D'UN CORRESPONDANT POUR TOUTE INSCRIPTION A L'INTERNAT**